



C.D.T.S.V.

Fédération Française de Tir

Ligue Régionale de Tir de Provence

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

Boîte postale 34
84401 APT cedex

Tél. /Fax : [04.90.04.79.31](tel:04.90.04.79.31)
Courriel : cdtsv@cdtsv.com
Site : [http:// www.cdtsv.com](http://www.cdtsv.com)

Mentions Légales

Loi n°2004-275 pour la **Confiance dans l'Économie Numérique – LEN**

Dérives liberticides vers le '*Politiquement correct*', '*Pensée unique*' et '*Informations sous tutelle*'.

Les articles abrogés par le conseil constitutionnel ...

1. Placer l'internet français sous la tutelle du CSA.
2. Imposer aux intermédiaires techniques de surveiller les contenus.
3. Imposer aux intermédiaires techniques de juger et censurer les contenus.
4. Imposer un filtrage aux frontières des contenus hébergés à l'étranger.
5. Supprimer le caractère de correspondance privée du courrier électronique.
6. Supprimer le délai de prescription des délits de presse en ligne.

Lien d'un site à visiter ou cette loi **LEN** est décortiquée : <http://www.odebi.org>

Lien officiel du site mentionnant cette loi : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0200175L>

Le **TEXTE** et ses recommandations ...

Ces dernières prévoient en effet l'obligation pour les éditeurs de sites Internet, d'inscrire certaines mentions légales dans le contenu dudit site Internet. Elle a alors prévu plusieurs régimes suivant la qualité des personnes, éditeurs de sites Internet.

1) Vous êtes une personne morale éditrice d'un site Web

a) vous êtes dorénavant dans l'obligation d'indiquer, de manière claire dans le contenu de votre site et au mieux, sur la Home page de ce dernier :

- votre dénomination sociale ou votre raison sociale;
- l'adresse de votre siège social;
- votre numéro de téléphone (celui du Webmaster ou du standard);
- le cas échéant, votre numéro d'inscription au RCS ou au Répertoire des Métiers;
- votre capital social;
- le nom du directeur (représentant légal de la société) ou du codirecteur de la publication ET , le cas échéant, le nom du responsable de la rédaction;

b) La LEN prescrit également d'indiquer les coordonnées de l'hébergeur de votre site Internet

2) Vous êtes une personne physique éditrice d'un site Web

- a) vous êtes dorénavant dans l'obligation d'indiquer, de manière claire dans le contenu de votre site et au mieux, sur la Home page de ce dernier :
- votre nom ;
 - votre prénom
 - l'adresse de votre domicile;
 - votre numéro de téléphone (celui du Webmaster ou du standard);
 - le cas échéant, votre numéro d'inscription au RCS ou au Répertoire des Métiers;
 - votre capital social;
 - le nom du directeur ou du codirecteur de la publication (représentant légal de la société) ET , le cas échéant, le nom du responsable de la rédaction;
- b) La LEN prescrit également d'indiquer les coordonnées de l'hébergeur de votre site Internet.

3) Vous êtes une personne morale ou une personne physique éditrice d'un site Web à titre non professionnel

Vous bénéficiez alors d'une dérogation aux dispositions précitées afin de préserver votre anonymat.

Dans cette hypothèse, la **LEN** vous offre l'opportunité de ne mettre à disposition du public, sur votre site Internet, que les coordonnées de l'hébergeur de votre Site Internet.

A LA STRICTE CONDITION d'avoir transmis préalablement audit hébergeur, l'intégralité des éléments d'identification tels que listés ci-dessus, aussi bien pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

Vous nous indiquons, à titre informatif, que les hébergeurs sont soumis au *secret professionnel* dans les conditions prévues par le Code pénal. Ce **secret professionnel n'est, cependant, pas opposable aux autorités judiciaires.**

4) Sanctions pénales

Afin de rendre ces prescriptions particulièrement efficaces, la **LEN** a également prévu des sanctions pénales à défaut de respect de ces obligations.

Le **dirigeant de société** est passible de **75.000 €** d'amende et **1 an d'emprisonnement**

Les personnes morales sont passibles, à ce titre :

- d'une amende pouvant aller jusqu'à **375.000 euros**;
- assortie d'une **interdiction, pendant une durée de 5 ans, d'exercer l'activité professionnelle** dans l'exercice ou à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise;
- l'affichage et la diffusion de la décision prononcée

Les **personnes physiques** sont passibles, à ce titre :

- d'une amende pouvant aller jusqu'à **75.000 euros** , assortie **d'un an d'emprisonnement.**

L'Administrateur - Directeur de la Publication - Créateur de ce site Internet

Monsieur Michel DEROMMELAERE
Chemin du grand couvent
Quartier des Boumianes
84300 Les VIGNERES (Cavaillon)
☎ 04 90 71 26 49
✉ michel84301@free.fr

Hébergement du site du Comité Départemental de Tir Sportif du Vaucluse

Agence des Médias Numérique
AMEN
12-14 Rond Point Des Champs Elysées
75008 - PARIS
☎ 08 92 55 66 77
<http://www.amen.fr>